

COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : Solvac
Forme juridique : Société anonyme
Adresse : rue des Champs Elysées N° : 43 Boîte :
Code postal : 1050 Commune : Ixelles
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone
Adresse Internet :
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0423.898.710

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

07-06-2023

Ce dépôt concerne :

- ☒ les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 28-05-2024
- ☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2023

au

31-12-2023

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2022

au

31-12-2022

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.1, C-cap 6.2.1, C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.4, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.1, C-cap 6.3.2, C-cap 6.3.4, C-cap 6.3.6, C-cap 6.4.1, C-cap 6.4.3, C-cap 6.5.2, C-cap 6.8, C-cap 6.17, C-cap 6.18.2, C-cap 6.20, C-cap 9, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Vercruysse Gaëtan

Vossekoten 5 3090 Overijse BELGIQUE Début de mandat : 2023-05-09	Fin de mandat : 2027-05-11	Administrateur
---	----------------------------	----------------

Chevalier de Selliers de Moranville Guy

Kensington Park Road 160 W112E Londres ROYAUME-UNI Début de mandat : 2019-05-14	Fin de mandat : 2023-05-09	Administrateur
--	----------------------------	----------------

Chevalier Kraft de la Saulx Jean

avenue du Jeu de Paume 21 1150 Woluwé-Saint-Pierre BELGIQUE Début de mandat : 2019-05-14	Fin de mandat : 2023-05-09	Administrateur
---	----------------------------	----------------

Solvay Jean-Marie

Le Long Fonds - chaussé de Bruxelles 115 1310 La Hulpe BELGIQUE Début de mandat : 2020-05-12	Fin de mandat : 2024-05-14	Président du Conseil d'Administration
---	----------------------------	---------------------------------------

le Hardÿ de Beaulieu Laure

avenue du Prince Baudouin 61 1150 Woluwé-Saint-Pierre BELGIQUE Début de mandat : 2023-05-09	Fin de mandat : 2027-05-11	Administrateur
--	----------------------------	----------------

Janssen de la Boëssière-Thiennes Marc-
Eric

La garenne - rue gaston Bary 89 1310 La Hulpe BELGIQUE Début de mandat : 2022-05-10	Fin de mandat : 2026-05-12	Administrateur
--	----------------------------	----------------

De Decker-Semet Marion

rue de la Station 102 1640 Rhode-Saint-Genèse BELGIQUE Début de mandat : 2022-05-10	Fin de mandat : 2026-05-12	Administrateur
--	----------------------------	----------------

de Vogüé Melchior

avenue de Boetendael 128 1180 Uccle BELGIQUE Début de mandat : 2022-05-10	Fin de mandat : 2026-05-12	Administrateur délégué
--	----------------------------	------------------------

de la Vallée de Rarecourt de Pimodan

Mélodie

rue Léopold Bellan 26 75002 Paris FRANCE	Fin de mandat : 2027-05-11	Administrateur
Début de mandat : 2023-05-09		

Rolin Olivia

rue Gustave Biot 29 1050 Ixelles BELGIQUE	Fin de mandat : 2024-05-14	Administrateur
Début de mandat : 2020-05-12		

Mondron Patrick

rue Hollebeek 12 1630 Linkebeek BELGIQUE	Fin de mandat : 2026-05-12	Administrateur
Début de mandat : 2022-05-10		

Solvay Patrick

Jezus Eiklaan 103 3080 Tervuren BELGIQUE	Fin de mandat : 2025-05-13	Administrateur
Début de mandat : 2021-05-11		

de Limon Triest Savina

avenue Maréchal Ney 147 1180 Uccle BELGIQUE	Fin de mandat : 2025-05-13	Administrateur
Début de mandat : 2021-05-11		

Delwart Valentine

avenue de Fré 154 1180 Uccle BELGIQUE	Fin de mandat : 2025-05-13	Administrateur
Début de mandat : 2021-05-11		

Baron de Dorlodot Vincent

Dikercherstroos 12 8523 Beckerich LUXEMBOURG	Fin de mandat : 2026-05-12	Administrateur
Début de mandat : 2022-05-10		

EY, Réviseurs d'Entreprises SRL (B00160)

0446334711 Kouterveldstraat 7 B 1831 Diegem BELGIQUE	Fin de mandat : 2025-05-13	Commissaire
Début de mandat : 2022-05-10		

Représenté directement ou indirectement par :

Kaisin Marie (A02490)
Réviseur d'entreprise
Kouterveldstraat 7 B
1831 Diegem
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
BH&Partners SRL 0885975927 allée de la Recherche 12 1070 Anderlecht BELGIQUE Représenté directement ou indirectement par : Christophe Danloy Expert-comptable allée de la Recherche 12 1070 Anderlecht BELGIQUE	50.140.108 10.257.950	B

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>2.697.679.219</u>	<u>2.697.685.024</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	1.344	6.155
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	10.416	11.410
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	10.416	11.410
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	2.697.667.459	2.697.667.459
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	2.697.667.459	2.697.667.459
Participations		282	2.697.667.459	2.697.667.459
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>57.270.174</u>	<u>51.027.713</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	52.995.110	50.237.238
Créances commerciales		40		
Autres créances		41	52.995.110	50.237.238
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	4.220.932	736.345
Comptes de régularisation	6.6	490/1	54.131	54.130
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	2.754.949.392	2.748.712.737

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>2.535.925.111</u>	<u>2.532.771.631</u>
Apport	6.7.1	10/11	765.608.158	765.608.158
Capital		10	192.786.636	192.786.636
Capital souscrit		100	192.786.636	192.786.636
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11	572.821.522	572.821.522
Primes d'émission		1100/10	572.821.522	572.821.522
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	378.689.282	378.689.282
Réserves indisponibles		130/1	378.689.282	378.689.282
Réserve légale		130	19.278.664	19.278.664
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319	359.410.619	359.410.619
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	1.391.627.671	1.388.474.190
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES			17/49	<u>219.024.281</u>	<u>215.941.106</u>
Dettes à plus d'un an		6.9	17	150.000.000	150.000.000
Dettes financières			170/4	150.000.000	150.000.000
Emprunts subordonnés			170		
Emprunts obligataires non subordonnés			171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées			172		
Etablissements de crédit			173	150.000.000	150.000.000
Autres emprunts			174		
Dettes commerciales			175		
Fournisseurs			1750		
Effets à payer			1751		
Acomptes sur commandes			176		
Autres dettes			178/9		
Dettes à un an au plus		6.9	42/48	67.872.671	64.835.681
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année			42		
Dettes financières			43	48.600.000	48.000.000
Etablissements de crédit			430/8	48.600.000	48.000.000
Autres emprunts			439		
Dettes commerciales			44	1.632.984	78.762
Fournisseurs			440/4	1.632.984	78.762
Effets à payer			441		
Acomptes sur commandes			46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		6.9	45	15.275.949	14.363.594
Impôts			450/3	15.190.660	14.314.423
Rémunérations et charges sociales			454/9	85.290	49.171
Autres dettes			47/48	2.363.737	2.393.325
Comptes de régularisation		6.9	492/3	1.151.610	1.105.425
TOTAL DU PASSIF			10/49	2.754.949.392	2.748.712.737

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations			70/76A	4.686	29.923
Chiffre d'affaires		6.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)		71		
Production immobilisée			72		
Autres produits d'exploitation		6.10	74	4.686	29.923
Produits d'exploitation non récurrents		6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations			60/66A	4.746.891	1.976.009
Approvisionnements et marchandises			60		
Achats			600/8		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)		609		
Services et biens divers			61	2.027.150	1.630.894
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10	62	416.574	236.386
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	5.805	7.362
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation		6.10	640/8	104.641	101.368
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		6.12	66A	2.192.719	
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	-4.742.204	-1.946.087

N°	0423898710	C-cap 4
----	------------	---------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	135.222.380	126.897.958
Produits financiers récurrents		75	135.222.380	126.897.958
Produits des immobilisations financières		750	134.727.138	126.897.958
Produits des actifs circulants		751	495.242	
Autres produits financiers	6.11	752/9		
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	3.137.326	2.931.641
Charges financières récurrentes	6.11	65	3.137.326	2.931.641
Charges des dettes		650	3.123.159	2.907.016
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	14.167	24.625
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	127.342.849	122.020.231
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13	427	261
Impôts		670/3	427	261
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	127.342.422	122.019.970
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	127.342.422	122.019.970

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

Bénéfice (Perte) à affecter

 Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter

 Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent

Prélèvement sur les capitaux propres

 sur l'apport

 sur les réserves

Affectation aux capitaux propres

 à l'apport

 à la réserve légale

 aux autres réserves

Bénéfice (Perte) à reporter

Intervention des associés dans la perte

Bénéfice à distribuer

 Rémunération de l'apport

 Administrateurs ou gérants

 Travailleurs

 Autres allocataires

	Codes	Exercice	Exercice précédent
(+)/(-)	9906	1.515.816.612	1.507.746.875
(+)/(-)	(9905)	127.342.422	122.019.970
(+)/(-)	14P	1.388.474.190	1.385.726.905
	791/2		
	791		
	792		
	691/2		
	691		
	6920		
	6921		
(+)/(-)	(14)	1.391.627.671	1.388.474.190
	794		
	694/7	124.188.942	119.272.684
	694	124.188.942	119.272.684
	695		
	696		
	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	XXXXXXXXXX	24.055
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022		
Cessions et désaffectations	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	24.055	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	XXXXXXXXXX	17.899
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	4.811	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	22.710	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	1.344	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	26.272
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163		
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	26.272	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	26.272
Mutations de l'exercice			
Actés	8273		
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	26.272	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)		

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	19.889
8165		
8175		
(+)/(-) 8185		
8195	19.889	
8255P	XXXXXXXXXX	
8215		
8225		
8235		
(+)/(-) 8245		
8255		
8325P	XXXXXXXXXX	8.479
8275	994	
8285		
8295		
8305		
(+)/(-) 8315		
8325	9.473	
(26)	10.416	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	XXXXXXXXXX	2.697.667.459
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	2.697.667.459	
Plus-values au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Montants non appelés au terme de l'exercice	(282) 8552	2.697.667.459	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			
Mutations de l'exercice			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change	(+)/(-) 8622		
Autres	(+)/(-) 8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283) 8652		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE			

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
Solvay 0403091220 Société anonyme rue de Ransbeek 310 1120 Neder-Over-Heembeek BELGIQUE	ordinaires	32.621.583	30,81		2023-12-31	EUR	1.854.556.236	1.592.579.853
Syensqo 0798896453 Société anonyme rue de la Fusée 98 1130 Haren BELGIQUE	actions ordinaires	32.621.583	30,81		2023-12-31	EUR	7.066.000.000	752.000.000

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
 - d'un mois au plus
 - de plus d'un mois à un an au plus
 - de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

- Charges à reporter

Exercice
54.131

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
Catégories d'actions
actions ordinaires

Actions nominatives
Actions dématérialisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	192.786.636
(100)	192.786.636	

Codes	Montants	Nombre d'actions
	192.786.636	21.375.033
8702	XXXXXXXXXX	21.375.033
8703	XXXXXXXXXX	

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Parts non représentatives du capital

Répartition
Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées
Ventilation par actionnaire
Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	45.000.000

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	

Solvac SA

# de droits de vote	% des droits de vote
---------------------	----------------------

Détenteurs des droits de vote	attachés à des titres	non liés à des titres	attachés à des titres	non liés à des titres
Patrick Solvay	796.557	0	3,73%	0%
Solution SCS	322.622	0	1,51%	0%

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

Codes	Exercice
8801	
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	
8802	100.000.000
8812	
8822	
8832	
8842	100.000.000
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	100.000.000
8803	50.000.000
8813	
8823	
8833	
8843	50.000.000
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	50.000.000

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
- Impôts
- Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	198.600.000
8932	
8942	
8952	
8962	198.600.000
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	198.600.000

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	15.190.660
450	
9076	
9077	85.290

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

- Intérêts crédit KBC à imputer
- autres charges à imputer

Exercice
1.083.931
67.680

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086	3	2
9087	2,8	1,6
9088	5.008	2.832
620	301.687	165.659
621	67.293	39.640
622	37.997	25.102
623	9.597	5.985
624		

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-) 635

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours 9110

Actées 9111

Reprises 9112

Sur créances commerciales 9113

Actées 9115

Reprises 9116

Provisions pour risques et charges

Constitutions 9115

Utilisations et reprises 9116

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation 640 960 868

Autres 641/8 103.681 100.500

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société

Nombre total à la date de clôture 9096

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein 9097

Nombre d'heures effectivement prestées 9098

Frais pour la société 617

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

- Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats
 - Subsides en capital
 - Subsides en intérêts
- Ventilation des autres produits financiers
 - Différences de change réalisées
- Autres

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

- Actées
- Reprises

Autres charges financières

- Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

- Dotations
- Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

- Différences de change réalisées
- Ecarts de conversion de devises

Autres

- Frais de banque - écart de change

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754		
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654		
655		
	14.167	24.625

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

PRODUITS NON RÉCURRENTS

Produits d'exploitation non récurrents

Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles

Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents

Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles

Autres produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières

Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents

Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières

Autres produits financiers non récurrents

CHARGES NON RÉCURRENTES

Charges d'exploitation non récurrentes

Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles

Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)

Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles

Autres charges d'exploitation non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration

Charges financières non récurrentes

Réductions de valeur sur immobilisations financières

Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)

Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières

Autres charges financières non récurrentes

Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration

Codes	Exercice	Exercice précédent
76		
(76A)		
760		
7620		
7630		
764/8		
(76B)		
761		
7621		
7631		
769		
66	2.192.719	
(66A)	2.192.719	
660		
(+)/(-) 6620		
6630		
664/7	2.192.719	
(-) 6690		
(66B)		
661		
(+)/(-) 6621		
6631		
668		
(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

- DNA hors impôts
- RDT déductibles

Codes	Exercice
9134	427
9135	148.573
9136	148.145
9137	
9138	
9139	
9140	
	3.255.452
	-130.596.700

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

- Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - Autres latences actives
 - RDT reportés
- Latences passives
 - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
	45.649.925
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A la société (déductibles)
- Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145		
9146		
9147	202.000	114.231
9148	35.846.962	34.524.970

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

- Effets de commerce en circulation endossés par la société
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
 - Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat
- Gages sur fonds de commerce
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement
 - Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat
- Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs
 - La valeur comptable des actifs grevés
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs
 - Le montant des actifs en cause
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Privilège du vendeur
 - La valeur comptable du bien vendu
 - Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	427.278.636
91821	198.600.000
91911	
91921	
92011	
92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSIION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)**Marchandises vendues (à livrer)****Devises achetées (à recevoir)****Devises vendues (à livrer)**

Codes	Exercise
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Assurance-groupe au profit des employés

Mesures prises pour en couvrir la charge

Les ressources auxquelles peuvent prétendre le personnel pensionné et ses ayants droit comprennent la pension légale, ainsi qu'une assurance groupe. La société n'a pris aucun engagement de ce type en faveur des administrateurs chargés de la gestion journalière.

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)		
Participations	(280)		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

Créances

- A plus d'un an
- A un an au plus

Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

- Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées
- Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

Créances

- A plus d'un an
- A un an au plus

Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253	2.697.667.459	2.697.667.459
9263	2.697.667.459	2.697.667.459
9273		
9283		
9293	52.846.964	50.237.238
9303		
9313	52.846.964	50.237.238
9353		2.988
9363		
9373		2.988
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conslues à des conditions autres que celles du marché, aucune inforamtion n'a pu être reprise en l'état.

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	10.685
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS
RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris totalement en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont exposés ; l'amortissement des frais d'émission d'emprunts peut être réparti sur la durée de ces emprunts.

2. Immobilisations incorporelles

Lorsque leur durée d'utilisation est limitée dans le temps, les immobilisations incorporelles acquises de tiers font l'objet d'amortissements répartis, par tranches égales, sur leur durée probable d'utilisation.

3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires répartis sur leur durée de vie estimée ;

4. Immobilisations financières

Des réductions de valeur sont actées sur les immobilisations financières lorsque leur évaluation fait apparaître une moins-value durable par rapport à leur valeur d'acquisition ou d'apport.

5. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Ces éléments font l'objet de réductions de valeur lorsqu'il existe un risque appréciable d'insolvabilité du débiteur et/ou lorsque leur valeur probable de réalisation est inférieure à celle pour laquelle ils figurent dans les livres.

6. Provisions pour risques et charges

A la clôture de l'exercice, il est procédé à un examen des risques dont l'existence pourrait justifier la constitution de nouvelles provisions et/ou la modification des provisions existantes.

7. Conversion en EUR des transactions, actifs et passifs libellés en devises

Il est fait application :

- du taux de change historique pour la valorisation des valeurs à revenu variable représentatives d'immobilisations financières ;
- du taux de change en vigueur à la fin de l'exercice pour les autres avoirs et les dettes.

Les écarts de conversion qui en résultent sont maintenus au bilan en compte de régularisation lorsqu'ils correspondent à des gains latents ; lorsqu'ils correspondent à des pertes latentes, ils sont comptabilisés en compte de résultats, de même que les différences de change réalisées sur les transactions en devises étrangères.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

5. Rapport de gestion

Nous vous présentons le rapport de Solvac S.A. et soumettons à votre approbation les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

5.1 Changement de reporting financier

Le Conseil d'Administration confirme que Solvac exerce une influence notable sur Solvay et sur Syensqo.

Jusqu'à présent les états financiers de Solvac étaient présentés et publiés à la fois selon le référentiel IFRS (comptes consolidés) et le référentiel du droit comptable belge (comptes statutaires). La présentation selon le référentiel IFRS était publiée sur base volontaire et ne résultait d'aucune obligation légale ou réglementaire.

La différence essentielle entre les deux référentiels réside dans le fait que la participation détenue par Solvac dans Solvay était, selon les normes IFRS, présentée selon le principe de la " mise en équivalence ", alors qu'en droit comptable belge, celle-ci est présentée à son coût historique d'acquisition.

Sur base d'échanges notamment avec des actionnaires, nous avons compris que la mise en équivalence ne constitue pas une information pertinente pour le lecteur de nos états financiers. Celui-ci est en effet intéressé par la juste valeur de notre (désormais nos deux) participation(s), et par l'impact que celle(s)-ci a (ont) sur l'actif de Solvac.

Dès lors, le Conseil a décidé de publier les états financiers de Solvac au 31 décembre 2023 exclusivement selon le référentiel du droit comptable belge tout en l'enrichissant de notes complémentaires utiles pour la bonne compréhension de notre activité par toutes les parties prenantes.

5.2 Faits marquants

Les événements importants survenus au cours de l'exercice 2023 sont les suivants :

- lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Solvay du 8 décembre 2023, Solvac a voté en faveur de la

séparation du groupe en deux sociétés indépendantes cotées en bourse. Solvac est désormais actionnaire de référence dans les deux sociétés : Solvay et Syensqo.

- la préparation du soutien de Solvac à ce projet de scission a requis de la part du Conseil d'Administration et de la Direction une étude minutieuse et détaillée. Ce travail s'est également appuyé sur des études, avis et conseils externes indépendants en matière financière, juridique et de gouvernance.
- Solvac a procédé à la distribution de deux acomptes sur dividende, pour un total de 5,81 EUR brut par action. Le premier acompte a été payé le 24 août et le second acompte le 29 décembre 2023. En 2023 (sur base du cours de clôture de l'année), l'actionnaire de Solvac a bénéficié d'un rendement brut sur dividende de 4,65 % (3,3 % net de précompte de 30 %).
- le dividende total 2023 par action de 5,81 EUR brut est supérieur à celui des 2 exercices précédents (5,44 EUR brut en 2021 et 5,58 EUR brut en 2022).
- la décote de holding s'établit à 30,2 % en fin d'année, comparé à 26,4 % fin 2022.
- au 31 décembre 2023, le portefeuille de Solvac compte deux lignes, qui correspondent à ses participations dans Solvay (30,81 %) et dans Syensqo (30,81 %).
- l'échéance de la dette structurelle de 150 millions EUR a diminué à 3,7 ans en moyenne. Le coût moyen de la dette structurelle reste à 1,8 % en 2023.
- Solvac a assuré, par une ligne de crédit bancaire confirmée avec plafond variable, le financement de l'écart dans le temps entre les dividendes payés par Solvac et les dividendes reçus de Solvay.

5.3 Comptes annuels

Le résultat net de 2023 est de 127,3 millions EUR, en augmentation de 4,4 % par rapport à 2022.

Les dividendes Solvay constituent les revenus de Solvac et sont diminués des charges d'intérêts et des coûts des prestations. Ceux-ci comprennent essentiellement les frais liés à la cotation et à la tenue du registre des actionnaires ainsi que la rémunération de la Direction et du Service Actionnaires.

S'y ajoutent en 2023 les coûts liés à l'appui externe au Conseil d'Administration qui a été requis pour préparer

le soutien au projet de scission de Solvay. Ces coûts se montent à 2,2 millions EUR et sont mis en évidence dans les comptes en « Produits et charges d'exploitation non récurrents ».

Pour autant que les comptes statutaires l'autorisent, c'est sur la base du résultat cash⁽¹⁾, que le Conseil d'Administration détermine les montants de dividendes proposés à la distribution par Solvac.

Le revenu cash⁽¹⁾ de Solvac, alimenté par les flux de dividendes de la participation dans Solvay, s'établit à 132,1 millions EUR tel que repris dans le tableau ci-après, contre 125,6 millions EUR en 2022, du fait de l'augmentation de 0,20 EUR brut par action du dividende de Solvay payé en 2023.

	2022	2023
Dividende Solvay par action payé en janvier (en EUR)	1,50	1,54
Dividendes Solvay encaissés en janvier en millions EUR (a)	48,9	50,2
Dividende Solvay par action payé en mai (en EUR)	2,35	2,51
Nombre d'actions Solvay détenues par Solvac	32.621.583	32.621.583
Dividendes Solvay encaissés en mai en millions EUR (b)	76,7	81,9
Revenu cash (a) + (b) ⁽¹⁾	125,6	132,1

La réconciliation du revenu cash au résultat net des comptes statutaires pour les années 2022 et 2023 est reprise dans le tableau ci-dessous :

En millions EUR	2022	2023
Revenu Cash	125,6	132,1
Charges administratives	-2,0	-4,7
Charges financières	-2,9	-3,1
Résultat cash	120,7	124,3
Produits financier compte à terme	0,0	0,5
Moins les dividendes Solvay payés en janvier 2022 et janvier 2023, comptabilisés dans le résultat net de l'année 2021 et 2022	-48,9	-50,2
Plus les dividendes Solvay payés en janvier 2023 et janvier 2024, comptabilisés dans le résultat de l'année 2022 et 2023	50,2	52,8
Charge d'impôts	0,0	0,0
Résultat net Solvac Comptes statutaires	122	127,3
Distribution Solvac	-119,3	-124,2
Bénéfice Net de l'exercice	+2,7	+3,2

5.4 Dividende

Le potentiel de distribution de Solvac S.A. est déterminé par les dividendes reçus de Solvay S.A.

Le dividende annuel brut par action de 5,81 EUR est en augmentation de 4,1 % par rapport à 2022, ce qui est conforme à l'évolution du dividende de Solvay et correspond, après déduction du précompte mobilier de 30 %, à 4,067 EUR net par action.

Le premier acompte de dividende payé le 24 août 2023 s'élevait à 3,35 EUR brut par action.

Le deuxième acompte de dividende a été distribué le 29 décembre 2023 et s'élevait à 2,46 EUR brut par action.

Pour l'exercice 2023, la distribution brute atteint 124,2 millions EUR. Une telle distribution donne un profit comptable de 3,2 millions EUR. Suite à cette opération, le bénéfice à reporter passera de 1.388,5 millions EUR en 2022 à 1.391,6 millions EUR en 2023.

⁽¹⁾ Solvac utilise certains indicateurs de performance non IFRS qu'il convient de définir ici :

Le revenu cash correspond à ses revenus encaissés sur la période. Il se définit comme le flux de trésorerie obtenu par le paiement des dividendes reçus de Solvay.

Le résultat cash se définit comme le revenu cash réduit des charges d'intérêts et des autres produits et charges (financiers/d'exploitation). C'est sur base de cet indicateur que le Conseil d'Administration détermine les montants de dividendes proposés à la distribution par Solvac.

5.5 Principaux risques

Les risques principaux ainsi que les actions de prévention sont repris sous le Point 7.9. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, dans la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise (Chapitre 7).

5.6 Décote

Sur une longue période (voir graphique à la page suivante), la décote moyenne est de 21,6 %. En moyenne sur l'année 2023, elle aura été de 21,88 %. On constate que la décote de l'action Solvac a tendance à augmenter lorsque l'action Solvay/Syensqo s'apprécie et à baisser lors des reculs des titres Solvay/Syensqo.

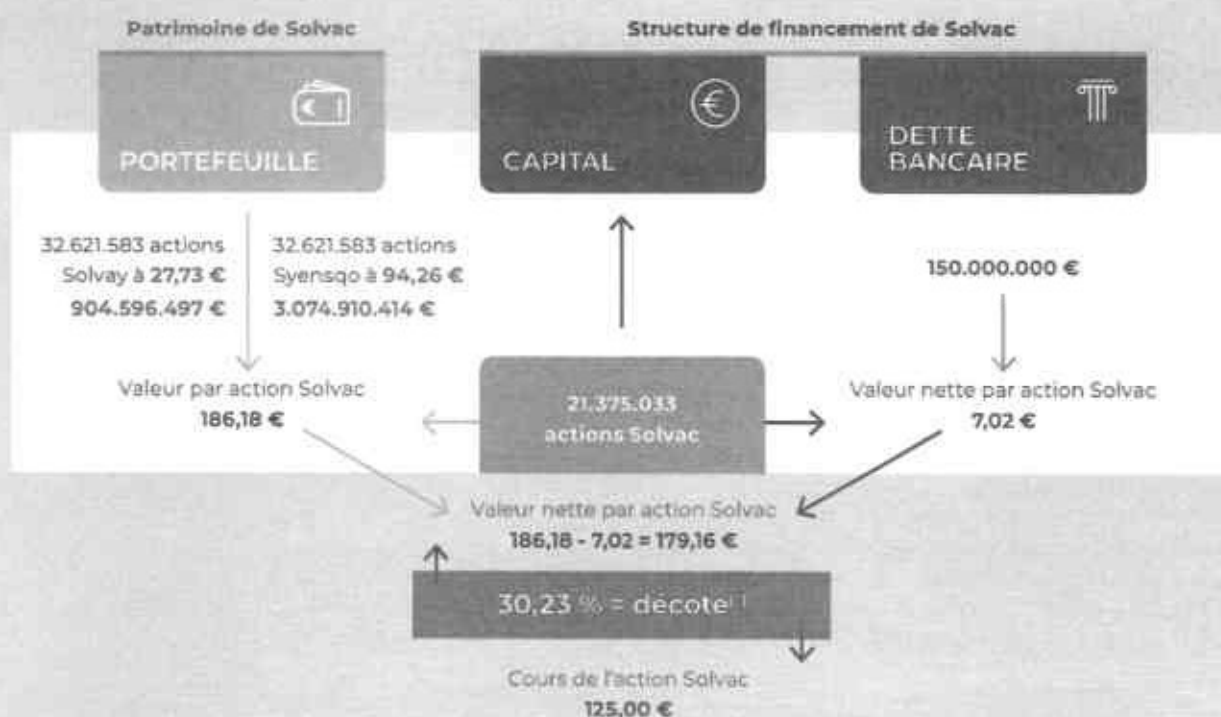
Ceci est notamment dû au fait que les titres de Solvay et Syensqo sont plus liquides. La société a conclu un contrat d'animation avec KBC Securities, afin de pallier autant que possible ce relatif manque de liquidité.

L'opération de scission de Solvay en deux sociétés indépendantes s'est traduite par une augmentation de la valeur boursière du portefeuille détenu par Solvac. Cette évolution favorable de la valorisation de son portefeuille ne s'est pas reflétée entièrement dans le cours de bourse de Solvac au 31 décembre 2023, ce qui a débouché sur une augmentation de la décote.

La décote est calculée comme suit :

		31/12/2022	31/12/2023
Nombre d'actions Solvac	a	21.375.033	21.375.033
Nombre d'actions Solvay détenues par Solvac	b	32.621.583	32.621.583
Nombre d'actions Syensqo détenues par Solvac	c	-	32.621.583
Nombre de titres Solvay indirectement détenus pour 1 action Solvac	b/a	1,53	1,53
Nombre de titres Syensqo indirectement détenus pour 1 action Solvac	c/a		1,53
Cours de l'action Solvay (en EUR)	d	94,46	27,73
Cours de l'action Syensqo (en EUR)	e		94,26
Cours de l'action Solvac (en EUR)	f	101,00	125,00
Valeur du portefeuille Solvay détenu par Solvac (en milliers EUR)	$g = b * d$	3.081.435	904.596,5
Valeur du portefeuille Syensqo détenu par Solvac (en milliers EUR)	$h = c * e$		3.074.910,5
Endettement structurel de Solvac (en milliers EUR)	i	-150.000	-150.000
Valeur nette de l'actif	$j = (g+h) - f$	2.931.435	3.829.507
Par action Solvac :			
Valeur du portefeuille (en EUR)	$k = (g+h) / a$	144,16	186,18
Endettement Solvac (en EUR)	$l = i / a$	-7,02	-7,02
Valeur nette de l'actif	$m = k - l$	137,14	179,16
Décote	$n = 1 - f / m$	26,35 %	30,23 %

Décote au 31/12/2023

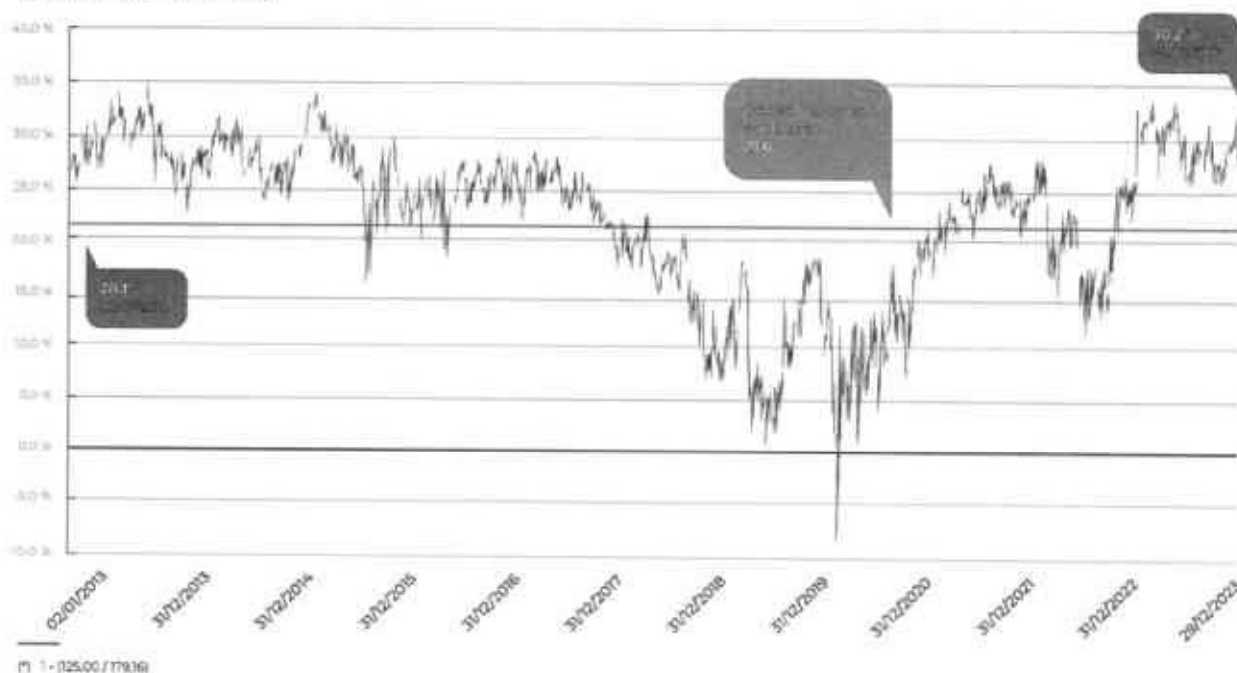


La décote représente, pour un jour donné, le rapport entre le cours de l'action Solvac et la valeur par action Solvac des actions Solvac et Syensqo dans le portefeuille de Solvac (basé sur le cours de l'action Solvac et Syensqo le même jour) moins la dette structurelle de Solvac. En d'autres termes, c'est le rapport entre la capitalisation boursière de Solvac et la valeur de son portefeuille après avoir

remboursé ses dettes long terme. A titre d'exemple, si le cours de l'action Solvac ou Syensqo augmente alors que le cours de l'action Solvac reste stable, la décote grandit puisque le prix payé pour une action Solvac reste inchangé alors que la valeur du sous-jacent augmente. Le graphique suivant montre l'évolution de la décote sur une période de 10 ans.

Décote de l'action Solvac par rapport à l'action Solvac (Solvay+Syensqo à partir du 11 décembre 2023) au cours des 10 dernières années

(Source : KBC Securities)



5.7 Informations non financières

L'article 3:6 §4 du Code des sociétés et des associations impose à certaines sociétés cotées de publier également dans leur rapport de gestion une déclaration sur différentes informations non financières.

Solvac n'entre pas dans les conditions visées par cette disposition légale relative à la déclaration non financière. Solvac s'engage toutefois sur le plan sociétal, comme précisé au chapitre 8 ci-après. Pour ce qui concerne Solvay et Syensqo, il est fait référence aux informations non financières contenues dans leurs Rapports Intégrés 2023.

5.8 Mentions complémentaires

Il n'y a pas eu en 2023 de décisions ou opérations relevant de la compétence du Conseil d'Administration et ayant fait naître un conflit d'intérêts de nature patrimoniale entre la Société et ses Administrateurs ni un conflit entre la Société et des parties liées, requérant l'application de procédures particulières prévues par le droit des sociétés. La Société n'a pas réalisé en 2023 d'opérations dans le cadre du capital autorisé et la Société ne détient pas d'actions propres.

La participation en Solvay et en Syensqo est de 30,81 % dans chacune des deux sociétés. La Société n'a pas de succursale et n'a pas d'activités en matière de recherche et développement.

5.9 Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

La Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, qui fait partie intégrante du rapport de gestion, figure en pages 24 et suivantes du présent Rapport annuel. La Charte de Gouvernance d'Entreprise peut être consultée sur le site de Solvac : www.solvac.be.

5.10 Nominations statutaires

Les propositions de nominations statutaires sont reprises dans le point 7. Déclaration de Gouvernance d'Entreprise sous le point 7.6.1 Composition et présidence:

5.11 Volume des titres Solvac échangés sur Euronext Bruxelles

L'action Solvac est cotée en continu sur le marché réglementé Euronext Bruxelles. Les volumes en 2023 ont légèrement augmenté par rapport à l'an passé. Un « liquidity provider » a pour mission de gérer la liquidité (Contrat d'animation de marché avec KBC Securities – voir point 5.6) en veillant à avoir une demande et une offre suffisantes, ainsi qu'à proposer à tout moment un prix à l'achat et à la vente.

Année	2022	2023
Titres Solvac		
Annual	259.325	267.029
Mensuel	21.610	22.252
Journalier	1.029	1.049

(Source: KBC securities)

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Solvac SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Annuels de la société Solvac SA (« la Société »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 10 mai 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 2 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de Solvac SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 2.754.949.392 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 127.342.422.

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l'International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours. Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Annuels pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous n'avons pas soulevé de point clé de l'audit dans le cadre de notre audit des comptes annuels de Solvac SA.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes

Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les Informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux

d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et

ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fausse ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, B du Code des sociétés et des associations, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code des sociétés et des associations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations qui ont fait l'objet d'honoraires.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas connaissance d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.

- Dans le cadre de l'article 7:213 du Code des sociétés et des associations, deux acomptes sur dividendes ont été distribués au cours de l'exercice, à propos desquels nous avons établi les rapport joints en annexe, conformément aux exigences légales.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 4 avril 2024

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par



Marie Kaisin*
Partner
*Agissant au nom d'une SRL
24MK0022

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

200

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	2,8		
Temps partiel	1002			
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	2,8		
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	5.008		
Temps partiel	1012			
Total	1013	5.008		
Frais de personnel				
Temps plein	1021	416.574		
Temps partiel	1022			
Total	1023	416.574		
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	1,6		
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	2.832		
Frais de personnel	1023	236.386		
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	3		3
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	3		3
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1		1
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203	1		1
Femmes	121	2		2
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213	2		2
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	3		3
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour la société	152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	1		1
210	1		1
211			
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305			
310			
311			
312			
313			
340			
341			
342			
343			
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
Nombre d'heures de formation suivies
Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
Nombre d'heures de formation suivies
Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
Nombre d'heures de formation suivies
Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	1	5811	1
5802	2	5812	2
5803	28	5813	99
58031		58131	
58032	28	58132	99
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	